

Note aux Rédactions

Mercredi 20 octobre 2021



Création de deux zones de croisement sur la RD83 Communes de Eppe-Sauvage et Moustier-en-Fagne

A compter du lundi 8 novembre 2021 et pour une durée de 45 jours (sous réserve de conditions climatiques favorables et d'absence d'aléas de chantier), le Département du Nord entreprendra des travaux de création de 2 zones de croisement, la stabilisation des accotements et le guidage ponctuel des eaux de ruissellement de la chaussée sur la RD83 sur la section comprise entre Eppe-Sauvage et Moustier-en-Fagne.

Cette section est constituée d'une voie étroite et sinueuse avec des accotements étroits ce qui ne permet pas le croisement des usagers notamment les bus et les poids lourds. L'objectif de cet aménagement est donc de faciliter les croisements en toute sécurité.

Organisation des travaux :

Les travaux seront réalisés sous route barrée. Une déviation sera mise en place pour les usagers désirant se rendre de Eppe-Sauvage à Moustier-en-Fagne – Baives –Wallers-en-Fagne via la RD119 entre Eppe-Sauvage et Trélon, la RD963 entre l'étang du hayon et Trélon centre, la RD951 de Trélon à Wallers-en-Fagne et la RD83 de Wallers-en-Fagne à Moustier-en-Fagne et inversement pour les usagers désirants se rendre de de Moustier-en-Fagne vers Eppe-Sauvage.

L'accès sera maintenu pour les riverains, les transports scolaires et les véhicules de secours. L'accès au restaurant « l'Orée du bois » situé à Eppe-Sauvage sera accessible par Eppe-Sauvage.

Montant des travaux :

157 000 euros entièrement financés par le Département du Nord.

Mise en place de clauses d'insertion :

Les entreprises chargées de la réalisation des travaux devront employer des personnes inscrites dans un parcours d'insertion pour un total de 28 heures.



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Afin de garantir la sécurité de l'ensemble des professionnels devant intervenir sur les chantiers départementaux, le Département du Nord s'assure de la mise en place par les entreprises, et avant le démarrage des travaux, de protocoles basés sur les préconisations de l'OPPBTP en matière de sécurité sanitaire. Les agents départementaux ont également suivi un protocole visant à assurer la sécurité de tous.